



Le passé est le socle du présent et le tremplin de l'avenir

Une chaîne généraliste de Télévision nationale du Service public

Sur la TNT et consacrée à tous les patrimoines

Présentant les trésors des archives audiovisuelles

Dans tous les genres de programmes

Presque tous inédits aujourd'hui

Fédératrice de toutes les générations

Accessible au plus grand nombre

Outil d'intégration pour les jeunes

Financée par l'argent public

Réalisant ses missions:

La Chaîne

Informer

Du

Eduquer

Patrimoine

Distraire

Enseigner par l'exemple

Avec l'accès aux œuvres de l'esprit

Affirmant son identité Service public

Un exemple & un modèle pour l'Europe

Caisse de résonance de tous les Patrimoines

Valorisant tous les trésors muséographiques,

Archéologiques, historiques, musicaux, audiovisuels...

Présentant les racines de la culture française et francophone

Avec des programmes populaires de qualité aux heures de grande

Écoute, et qui éclairent notre présent et notre avenir.



Le passé est le socle du présent et le tremplin de l'avenir

Pour une nouvelle télévision
La Chaîne
Du
Patrimoine

Chaîne généraliste sur la TNT, consacrée à tous les patrimoines dans tous les secteurs de l'activité humaine

LÉGITIMITÉ

Pourquoi une chaîne de télévision consacrée au patrimoine audiovisuel porteur et transmetteur de tous les patrimoines ? Quelle est la légitimité de ce projet ? Qui le demande ?

Il y a de multiples réponses positives à ces questions :

- 1°) Tout d'abord **la légitimité de tous les réalisateurs et auteurs** qui voient leurs œuvres, une fois diffusées – diffusées une seule fois, pour la plupart ! – enfouies à jamais dans les archives d'où elles ne sortiront plus pour une diffusion sur la télévision, si ce n'est sous forme de courts extraits destinés à agrémenter des émissions de divertissement ou à servir de « documents d'époque » ou d'illustrations pour des documentaires.
Un très grand nombre de ces programmes, mérite d'être redécouvert, et surtout découvert.
- 2°) Ensuite, **la légitimité du public** qui est en droit d'avoir accès au patrimoine audiovisuel, véritable entité culturelle populaire d'une grande richesse et diversité à travers tous les patrimoines dont il est le vecteur. Il ne s'agit pas seulement de faire revivre ces programmes pour le seul plaisir de quelques anciens téléspectateurs nostalgiques, mais surtout pour l'enrichissement culturel des jeunes générations. Car ces émissions, qui pour la plupart ont été diffusées une seule et unique fois, sont aujourd'hui pratiquement inédites pour 70 à 95% des téléspectateurs, toutes générations confondues.
- 3°) Egalement, **la légitimité de tous les patrimoines** dont les productions audiovisuelles qui en sont le reflet, n'ont qu'exceptionnellement accès à la télévision, et dont les évènements patrimoniaux ne disposent d'aucun moyen de promotion nationale.
- 4°) Il y a enfin, **la légitimité d'une chaîne totalement culturelle**, présentant une offre culturelle plus dense, plus créative, plus audacieuse, marquant une plus grande différence avec les chaînes privées, fondée sur des programmes populaires de qualité aux heures de grande écoute, répondant aux trois missions « *informer, éduquer, distraire* » qui étaient l'honneur de la télévision publique.
- 5°) **La légitimité du SRCTA** (Syndicat des Réaliseurs et Créateurs du Cinéma, de la Télévision et de l'Audiovisuel) qui s'est fait le véhicule et le porte parole de cette demande. Sa légitimité réside d'abord en ses statuts qui indiquent que son action s'attache, entre autre, à **la défense des intérêts professionnels des réalisateurs, auteurs et créateurs**.

Le très vif intérêt suscité par la mise en ligne par l'INA sur internet d'une partie de son fonds pour des consultations individuelles, est le signe évident du goût et de la curiosité du public pour son patrimoine audiovisuel et laisse présager le succès d'une chaîne de télévision gratuite accessible au plus grand nombre.

POLITIQUE DES PROGRAMMES

- REDIFFUSIONS INTEGRALES :

Tout d'abord sa mission principale sera de sortir des oubliettes les très nombreuses émissions de télévision de tous genres dans tous les types de programmes, de stock et de flux :

- fiction (téléfilms, séries, feuilletons), documentaires, magazines, variétés, musicales, sports, jeux, journaux télévisés du passé, etc... pour les diffuser intégralement.

Cela est devenu aujourd'hui pratiquement impossible sur les chaînes généralistes existantes.

En effet, celles-ci font appel au patrimoine sous la forme d'extraits des émissions d'archives pour une utilisation dans le cadre d'autres programmes spécifiques : hommage à telle personnalité, à tel auteur ou créateur, à l'occasion de tel évènement national ou international, pour la commémoration de tel anniversaire.

Donc, le premier objectif est de rediffuser des dizaines de milliers de programmes qui dorment dans les archives et ne trouvent pas la possibilité de ressortir *in extenso* sur les chaînes généralistes nationales.

Ces programmes seront sélectionnés au fur et à mesure parmi les :

600.000 heures de télévision, nationales et régionales,

5.167.000 documents TV,

195.000 heures TV numérisées.

650.000 heures de radio.

de l'INA (Institut National de l'Audiovisuel)

Mais également seront présentés des programmes et films d'autres structures d'archives publiques ou privées qui souvent n'ont jamais eu accès aux antennes nationales.

- JOURNEES ET SEMAINES THEMATIQUES

Des journées, voire une semaine entière, pourront être consacrées à la diffusion de l'œuvre intégrale de créateurs, à la rediffusion de programmes d'archives ***in extenso*** dans le cadre de grands évènements nationaux ou internationaux, par exemple :

- **les journées internationales** de la francophonie, de la femme, de l'écotourisme, des musées, de la danse, de l'alphabétisation....
- **les années internationales** de l'eau douce, du riz, de la montagne, des personnes âgées, des océans, de la chimie, de la désertification....

D'autres rediffusions pourraient concerner des **festivals ou des manifestations internationales** (Festivals d'Avignon, Cannes, Aix en Provence, Orange, Venise, Berlin ...)

Ces journées et semaines thématiques ne constituerait en rien une concurrence avec les soirées thématiques existantes sur certaines chaînes (comme par exemple ARTE).

Elles en constituerait, au contraire, le prolongement naturel et complémentaire.

La programmation sera ouverte à la rediffusion des patrimoines des diffuseurs et des producteurs privés.

- **PRODUCTION SPECIFIQUE**

Cette chaîne ne se contentera pas de rediffuser, mais aura aussi une **politique de production** dans le sens de la mise en valeur de ce patrimoine audiovisuel :

- **Mise en perspective** des émissions rediffusées
- **Débats inter générations** sur les programmes présentés
- **Documentaires spécifiques sur les structures d'archivages** :
 - ***Les grandes structures*** telles que :
Les Archives nationales,
La Bibliothèque nationale de France,
L’Institut National de l’Audiovisuel,
La Cinémathèque française,
Les Archives du Film,
Les Phonothèque, Sonothèque et Vidéothèque nationales,
Les Musées nationaux et régionaux, etc...
 - ***Les structures privées et publiques*** telles que :
Les Archives Pathé-Gaumont,
L’Institut des archives sonores,
L’ECPA Service audiovisuel des armées, etc...

Cette chaîne sera également la caisse de résonance des manifestations et événements patrimoniaux qui n’ont souvent pas accès à l’antenne nationale, grâce à :

- **Un journal d’informations** sur tout ce qui concerne les patrimoines.
- **Un magazine** présentant les manifestations et événements patrimoniaux
- **Des documentaires sur toutes les formes de patrimoine** autres que télévisuel : le cinéma, l’architecture, la radio, la musique, la peinture, les arts plastiques, la littérature, l’histoire, les sciences et techniques...
- **Documentaires sur les patrimoines européens**
- **Documentaires sur les patrimoines mondiaux.**

DIFFUSION

Cette chaîne devra être diffusée sur un **canal de la TNT** de façon à être accessible au plus grand nombre, et gratuitement

STRUCTURE DE LA CHAINE

La chaîne du patrimoine devra être un **diffuseur de Service public, spécifique et autonome, instaurée par voie parlementaire**, avec un Conseil d’Administration comprenant des représentants de France télévisions, l’INA, des personnalités choisies parmi les professionnels et des Associations qualifiées, avec la possibilité d’autres partenaires tels que ARTE et Radio France.

Des partenaires privés pourraient être associés par exemple sous la forme d'une **Fondation pour la promotion du Patrimoine**.

Une « *structure de concertation et de conseil des programmes* » composée de réalisateurs, d'auteurs et autres créateurs, générateurs d'idées, de projets et de perspectives de développement créatif, pourrait épauler la chaîne du Patrimoine.

FINANCEMENT

Le financement de cette chaîne devrait être un **financement public** avec, d'une part **la redevance**, d'autre part **des financements complémentaires des ministères intéressés** et concernés par la mise en valeur du patrimoine : Ministères de la culture, des Affaires étrangères, de l'Industrie, de l'Equipement, et éventuellement d'**autres taxes**.

Enfin, elle pourrait accueillir la **publicité institutionnelle**, et une certaine forme de **parrainage**.

Version 4

Paris, le 3 mars 2008

Jacques RUTMAN
Auteur du Projet
Porte-parole du Comité de Soutien,
Président de l'Association « La Chaîne du Patrimoine »
Secrétaire général du SRCTA-UNSA



Correspondance - secrétariat :

SYNDICAT DES REALISATEURS ET CREATEURS DU CINEMA DE LA TELEVISION ET DE L'AUDIOVISUEL - UNSA
SRCTA - France Télévisions - Pièce V142 - 7, esplanade Henri de France - 75907 PARIS CEDEX 15
Téléphone : 01 56 22 56 08 / 56 48 - Télécopie : 01 56 22 56 35 - Mobile : 06 80 68 59 54
Courriel : lachainedupatrimoine.srcta@yahoo.fr - site : www.srcta.fr